



# Commune de Davron

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES YVELINES

## Compte-rendu succinct du Conseil municipal du 12 décembre 2016

### NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 11  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10

L'an deux mille seize, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le cinq décembre, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Damien GUIBOUT, Maire.

### Etaient présents :

BERCHICHE Florence, CUENOT Eric, de VILLÈLE Gontran, GUIBOUT Damien, PERRAULT Maurice, PETIT Evelyne, PIERRÈS Valérie, RAMBAUD Bérénice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Thierry CORBEL (pouvoir donné à Eric Cuenot) ; Laure FONTAINE (pouvoir donné à Florence Berchiche) ; Marc SIMONNEAUX.

Monsieur Eric CUENOT a été désigné secrétaire de séance		POUR	CONTRE	ABST
1	Point sur le budget communal.			
2	Budget communal : Décision Modificative n° 3 - Ajustement des subventions reçues de 10 k€ et des emprunts remboursés de 10 k€.	UNANIMITÉ POUR		
3	Budget communal : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.	UNANIMITÉ POUR		
4	Budget communal : Démarche zéro phyto - Adhésion à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et autorisation donnée au Maire de solliciter les aides financières du Conseil régional d'Ile-de-France, ou de tout autre financeur.	UNANIMITÉ POUR		
5	Personnel communal : suite à la démission de deux employées, autorisation donnée au Maire de recruter et signer les contrats d'embauche pour le poste d'Agent postal / secrétaire administratif (CUI ou CDD ou fonctionnaire) pour un temps partiel de 24h/sem. et pour le poste d'Agent d'entretien des bâtiments communaux, un CDD pour un temps partiel de 5h/sem. (conditions identiques aux précédents contrats).	UNANIMITÉ POUR		
6	Salle d'ateliers/cuisine : Fixation du tarif pour une utilisation autre qu'une activité ouverte aux administrés.	UNANIMITÉ POUR		

7	Echo du village et Les P'tits Echos : Fixation des tarifs des parutions publicitaires 2017.	UNANIMITÉ POUR
8	Urbanisme : Point sur les Demande de travaux / Permis de construire.	
9	<p><u>Divers</u> : porté à la connaissance du Conseil par Monsieur le Maire :</p> <p>✓ SIVOM :</p> <p>1° La délibération n° 090616-5 du SIVOM porte sur la suppression de la section "aire d'accueil des gens du voyage" des statuts du SIVOM. En effet, cette compétence ayant été transférée de plein droit aux communautés d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SIVOM ne peut plus exercer cette compétence.</p> <p>2° La délibération n° 121016-5 du SIVOM est relative à des demandes d'adhésion, de communes anciennement membres, de la section "Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie" et retirées de droit par arrêtés préfectoraux sur le fondement d'une analyse juridique aujourd'hui contredite.</p> <p>Les communes demandant à réadhérer sont : Aigremont ; Chambourcy ; L'Etang-la-Ville ; Fourqueux ; Louveciennes ; Mareil-Marly; Marly-le-Roi ; Le Pecq ; Poissy; Le Port-Marly ; Saint-Germain-en-Laye et le SIVOM Maisons-Mesnil.</p> <p>La commune de Davron est consultée pour se prononcer sur l'admission de ces nouvelles communes et sur la modification statutaire envisagée. A défaut de délibération dans un délai de 3 mois, la décision de la commune de Davron sera réputée favorable.</p> <p>Ces 2 points n'ont fait l'objet d'aucune observation de la part des conseillers municipaux.</p>	

CLOTURE DE LA SEANCE : 22 H 30

Réf. : 161213.639/DG/EC/MLV

Davron, le 13 décembre 2016

Damien Guibout,  
Maire de Davron

